

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 14 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 mars, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; ECHEVEST Yannick ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny ; DOYEN Virginie ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph



**DELBU2023-03-013**

**Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : Pôle transition écologique : Direction aménagement : chauffeur rippeur**

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

**Chauffeur-ripeur Bégard - recrutement suite à un départ à la retraite**

Suite au départ à la retraite d'un chauffeur-ripeur sur les secteurs de Paimpol et Bégard, un chauffeur rippeur contractuel depuis juillet 2021 a été retenu à l'issue du jury du 3 février 2023 afin de pourvoir le poste vacant. Pour tenir compte des grades détenus par ces deux agents il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

**Il est ainsi proposé à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :**

- \* de créer un poste à temps complet d'adjoint technique
- \* de supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;  
Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- **De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste ;**
- **De supprimer un poste à temps complet d'adjoint technique principal 1<sup>è</sup> classe.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

